PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

RÈGLEMENT NUMÉRO 166

RÈGLEMENT NUMÉRO 166 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 311 000 $ ET UN EMPRUNT DE 2 311 000 $ POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE AINSI QUE L'AJOUT D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA 12E RUE ENTRE LES 20E ET 23E AVENUES

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 31 août 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU que lorsque les dépenses prévues dans un règlement d'emprunt sont subventionnées à 50 % et plus par le gouvernement ou par l'un de ses ministres le règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU que selon la lettre de confirmation de subvention du 19 mai 2020 dans le cadre du programme FIMEAU, les travaux du présent règlement sont admissibles à une subvention de 1 251 730 $;

ATTENDU que les travaux sont ainsi subventionnés à un taux de 54 % ;

ATTENDU qu'une résolution conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sera adoptée lors de la séance extraordinaire du 31 août 2020 ;

ATTENDU la résolution 2020-08-238 qui vient annuler les règlements 163 et 164 ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à compléter les travaux de remplacement d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que l'ajout d'égout pluvial de la 12e Rue entre les 20e et 23e Avenues, selon le bordereau de soumission de Galarneau Entrepreneur général inc. (FN-18-07/102-0002), incluant les frais incidents, tel qu'il appert de l'estimation préparée par Bernadette Ouellette (DG), en date du 1er juin 2020, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 311 000 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 311 000 $ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Gilbert Pilote, Maire	Bernadette Ouellette, Directrice générale

---

Présentation du règlement : 31 août 2020

Avis de motion : 31 août 2020

Adoption du règlement, résolution # 2020-09-242

Autorisation MAMROT:

Avis public d'entrée en vigueur :

BORDEREAU DE SOUMISSION

Municipalité de Ferme-Neuve
Remplacement des infrastructures de la 12e Rue

Numéro projet : FN-18-07

Article	Description du travail	Unité	Prix unitaire (A)	Quantité (B)	Total (A x B)
	Organisation de chantier				
1,0	Signalisation et maintien de la circulation	global	7 980,90$	1	7 980,90 $
2,0	Soutènement temporaire de poteaux électriques	unité	672,70$	11	7 399,70 $
3,0	Réseau d'alimentation temporaire en eau potable sans protection incendie	global	17 320,20$	1	17 320,20 $
	Travaux de démolition				
4,0	Enlèvement et disposition du pavage existant	m^2	1,90$	5 900	11 210,00 $
5,0	Enlèvement et disposition des bordures existantes	m.lin.	11,90$	428	5 093,20 $
6,0	Démolition et disposition du trottoir existant	m^2	12,10$	575	6 957,50 $
	Travaux d'aqueduc				
7,0	Conduite d'eau potable, PVC DR-18 200 mm incluant le remblai jusqu'à la ligne d'infrastructure	m. lin.	263,00$	465	122 295,00 $
7,0B	Conduite d'eau potable, PVC DR-18 150 mm incluant le remblai jusqu'à la ligne d'infrastructure	m. lin.	208,10$	50	10 405,00 $
8,0	Vanne d'arrêt 150 mm diam.	unité	3 063,10$	6	18 378,60 $
8,0B	Vanne d'arrêt 100 mm diam.	unité	2 642,70$	1	2 642,70 $
9,0	Vanne d'arrêt 200 mm diam.	unité	4 257,90$	4	17 031,60 $
10,0	Poteau d'incendie et vanne 150 mm diam.	unité	16 999,70$	2	33 999,40 $
11,0	Raccordement d'une nouvelle conduite d'eau potable à la conduite existante	Unité	2 189,00$	9	19 701,00 $
12,0	Entrée de service d'aqueduc PVC 19 mm diam.	unité	2 049,80$	33	67 643,40 $
13,0	Nettoyage, désinfection et mise en route	global	3 735,80$	1	3 735,80 $
14,1	Surexcavation et coussin de pierre nette 20 mm avec membrane géotextile (si requis)	m.lin.	25,90$	515	13 338,50 $
15,0	Isolant rigide de type HI-60, 50mm d'épaisseur	m^2	17,70$	205	3 628,50 $
	Travaux d'égout sanitaire				
16,0	Conduite d'égout sanitaire, PVC DR-35 375 mm diam. incluant le remblai jusqu'à la ligne d'infrastructure	m. lin.	264,60$	420	111 132,00 $
17,0	Branchement d'égout sanitaire, PVC DR-28 150 mm diam.	unité	2 387,80$	33	78 797,40 $
18,0	Raccordement d'une nouvelle conduite d'égout à un regard existant	unité	5 959,90$	1	5 959,90 $
19,0	Regard d'égout sanitaire, 1200 mm diam.	unité	6 869,40$	4	27 477,60 $
20,0	Essais et mise en route des conduites et structures d'égout sanitaire	Forfait	14 897,00$	1	14 897,00 $
14,2	Surexcavation et coussin de pierre nette 20 mm avec membrane géotextile (si requis)	m.lin.	27,80$	420	11 676,00 $
				Sous-total travaux de la 12e Rue à reporter :	618 700,90 $

Marie Eve Plante , Directrice construction
Nom du soumissionnaire

Signature du soumissionnaire

10 août 2020
Date

BORDEREAU DE SOUMISSION (suite)

Municipalité de Ferme-Neuve
Remplacement des infrastructures de la 12e Rue (suite)

Numéro projet : FN-18-07

Article	Description du travail	Unité	Prix unitaire (A)	Quantité (B)	Total (A x B)
	Travaux d'égout pluvial				
22,1	Conduite d'égout pluvial, PVC DR-35 375 mm diam.	m.lin.	261,40$	306	79 988,40$
22,2	Conduite d'égout pluvial, PVC DR-35 450 mm diam.	m.lin.	307,90$	122	37 563,80$
14,3	Surexcavation et coussin de pierre nette 20 mm avec membrane géotextile (si requis)	m. lin.	27,90$	428	11 941,20$
24,1	Puisard préfabriqué, 600 mm diam.	unité	4 973,90$	22	109 425,80$
25,1	Regard-pluvial circulaire préfabriqué, 1200 mm diam.	unité	6 558,20$	6	39 349,20$
26,1	Essais et mise en route des conduites et structures d'égout pluvial	global	13 370,40$	1	13 370,40$
	Travaux de fondation granulaire et pavage				
	TYPE 1 - La 12e rue de la 20e à 22e avenue				
27,1	Sous-fondation MG-112, 500 mm d'épaisseur	m^2	21,80$	3 000	65 400,00$
28,1	Fondation MG-20, 200 mm d'épaisseur	m^2	13,00$	3 000	39 000,00$
29,1	Enrobé bitumineux ESG-14 (PG 58H-34) préparé et posé à chaud, 70 mm	m^2	30,90$	3 000	92 700,00$
30,1	Enrobé bitumineux ESG-10 (PG 58H-34) préparé et posé à chaud, 40mm (couche de surface)	m^2	17,30$	3 000	51 900,00$
31,1	Membrane géotextile de grade R1	m^2	2,80$	3 000	8 400,00$
	TYPE 2 - la 12e rue de la 22e à la 23e avenue				
27,2	Sous-fondation MG-112, 500 mm d'épaisseur	m^2	21,80$	2 900	63 220,00$
28,2	Fondation MG-20, 200 mm d'épaisseur	m^2	13,00$	2 900	37 700,00$
29,2	Enrobé bitumineux ESG-14 (PG 58H-34) préparé et posé à chaud, 70 mm	m^2	30,90$	2 900	89 610,00$
31,2	Membrane géotextile de grade R1	m^2	2,80$	2 900	8 120,00$
	Travaux d'aménagement				
32,1	Bordure de béton	m. lin.	117,60$	420	49 392,00$
33,0	Trottoir de béton	m^2	205,50$	450	92 475,00$
34,1	Marquage de la chaussée	global	10 447,70$	1	10 447,70$
35,1	Remise en état des lieux	global	23 761,90$	1	23 761,90$
				Sous-total travaux de la 12e Rue à reporter (suite) :	923 765,40$

Marie Eve Plante, Directrice construction
Nom du soumissionnaire

Signature du soumissionnaire

10 août 2020
Date

BORDEREAU DE SOUMISSION (suite)

Municipalité de Ferme-Neuve Numéro projet : FN-18-07
Remplacement des infrastructures de la 12e Rue et ajout de conduite pluviale sur la 20e Avenue

Sous-total travaux de la 12e Rue reporté :	618 700,90 $
Sous-total travaux de la 12e Rue reporté (suite) :	923 765,40 $
Sous-total des travaux de la 20e Avenue reporté :	169 532,70 $
Total des tavaux :	1 711 999,00 $
Contingences (10%):	171 199,90 $
Sous-total:	1 883 198,90 $
T.P.S (5%):	94 159,95 $
T.V.Q. (9,975%):	187 849,09 $
Total à reporter à la formule de soumission :	**2 165 207,94 $**

Marie Eve Plante, Directrice construction
Nom du soumissionnaire

Signature du soumissionnaire

10 août 2020
Date

ANNEXE B

Règlement 166 - **Ferme Neuve**

Coût selon Annexe A - N. Sigouin Infra Conseils FN-18-07/102-0002	1 711 999	
Coût des travaux	1 711 999	
Frais incidents - +-35 % (arrondir)	599 001	35%
Dépense décrétée totale	2 311 000	
Subvention FIMEAU (Lettre 19 mai 2020)	1 251 730	
Taux de subvention	**54%**	

Bernadette Ouellette, directrice générale

2020-07-02